

L'Agence Régionale de Santé

Mises en place le 1er avril 2010, les agences régionales de santé (ARS), constituées sous la forme d'établissements publics administratifs de l'Etat, sont chargées de « réguler, d'orienter et d'organiser [...] l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux ».

Ses objectifs

Les objectifs pluriannuels des actions que mène l'ARS ainsi que les mesures tendant à les atteindre sont définis dans le projet régional de santé (PRS), composé d'un plan stratégique de santé, de schémas, dont le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) et de programmes dont le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Son organisation

L'ARS est dotée d'un conseil de surveillance qui approuve le budget et le compte financier de l'agence et émet un avis sur le plan stratégique régional de santé, sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ainsi que sur les résultats des actions de l'agence. Un représentant d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées a voix délibérative au sein de ce conseil.

L'ARS est également dotée d'une conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), organisme consultatif qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA est composée de sept collèges dont un collège des usagers où sont représentées les associations de personnes handicapées.

Enfin, dans chaque département d'Ile-de-France, une conférence de territoire contribue à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique. Elle peut faire toute proposition au directeur général de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé.

Les responsables régionaux et départementaux

Claude EVIN a été nommé directeur général de l'Agence d'Ile de France et est secondé par Marie-Renée BABEL, directrice générale adjointe qui anime le réseau, ses délégations territoriales et les grands projets transversaux.

Les délégations territoriales reprennent les compétences des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en matière d'affaires sanitaires qui ont donc disparues depuis le 1er avril 2010.

Le délégué territorial pour le Val de Marne est Gérard DELANOUE et son adjointe est Isabelle PERSEC

Instance	Poste	Nom	Coordonnées électroniques
Conseil de surveillance	Titulaire	Mme Marie-France EPAGNEUL	mariefrance.epagneul@wanadoo.fr
CRSA	Suppléant	Mme Rachel BOULENGER-DUMAS	adapei.78@wanadoo.fr
CRSA	Titulaire	Mme Sophie CLUZEL	sais92@wanadoo.fr
CRSA	Titulaire	M. Daniel TRIBET	d.tribet@papillonsblancs91.fr
Conférence de territoire du Val-de-Marne	Titulaire	M. Charles WEISSE	cweisse@urapei-idf.org

Les contacts

- ARS
35 rue de la Gare
75 935 Paris Cedex19
Tel : 01 44 02 00 00

- ARS-Délégation territoriale du Val de Marne
38/40 rue Saint Simon
94 010 Créteil
Tel : 01 49 81 86 04